COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : FEDERALE ASSURANCE - Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie

Forme juridique[1] : Association d'assurances mutuelles

Adresse : RUE DE L'ETUVE N° : 12 Boîte :

Code postal : 1000 Commune : BRUXELLES

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Adresse Internet[2] : http://www.

Adresse e-mail[2] :

Numéro d'entreprise 408183324

DATE 2020-09-01 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 13/05/2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 2024-01-01 au 2024-12-31

Exercice précédent du 2023-01-01 au 2023-12-31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont/ ~~ne sont pas~~**[4] identiques à ceux publiés antérieurement.
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de [5]:

Sont joints aux présents comptes annuels[2] :

Nombre total de pages déposées :

Signature (nom et qualité) Signature (nom et qualité)

---

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.
5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

TVA		C-ass 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession,domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

de SCHREVEL Frederic Avenue Dr. Edmond Cordier 1 1160 BRUXELLES, President, Dirigent d'entreprise (11/05/2021 - 13/05/2025)

DE TROCH Tom Elizabetlaan 181 Bus 32 8300 KNOKKE-HEIST, Afgevaardigd bestuurder, Afgevaardigd bestuurder (09/05/2023 - 08/05/2029)

VERGEYLEN Veronique Avenue des Alouettes 25 1150 BRUXELLES, Administrateur-directeur, Administrateur-directeur (21/05/2019 - 13/05/2025)

BOLLEN Jean-Marie Fazantenlaan 4 3621 REKKEM, Bestuurder-directeur, Bestuurder-directeur (09/05/2023 - 01/12/2025)

ERGO Tiny Désiré Van Monckhovenstraat 36/0201 9000 GENT, Bestuurder-directeur, Bestuurder-directeur (18/03/2024 - 20/02/2025)

BRAET Jean-Baptiste Della Faillelaan 49 2020 ANTWERPEN, Ondervoorzitter Bestuurder, Bedrijfsleider (12/05/2020 - 12/05/2026)

BAJART Julie Rue l'Innovation 7 5020 SUARLEE, Administrateur, Dirigeant d'entreprise (14/05/2024 - 14/05/2030)

PLATTEUW Dieter Keirselaarstraat 2b 8770 INGELMUNSTER, Bestuurder, Bedrijfsleider (14/05/2024 - 14/05/2030)

PORTIER Pierre Voie de Liège 35 4053 EMBOURG, Administrateur independant, Dirigeant d'entreprise (14/05/2024 - 14/05/2030)

THOLLEBEKE Bruno Groenstraat 158 9400 NINOVE, Bestuurder, Bedrijfsleider (09/05/2023 - 08/05/2029)

VANDERSTRAETEN Michel Ketelstraat 10 3560 LUMMEN, Bestuurder, Bedrijfsleider (12/05/2020 - 12/05/2026)

DE LONGUEVILLE Philippe Chaussee de Bruxelles 58 1400 NIVELLES, Administrateur independant externe, Dirigeant d'entreprise (14/05/2024 - 11/05/2027)

SMEDTS Kristien Beukenlaan 24 3001 HEVERLEE, Externe onafhankelijke bestuurder, Bedrijfsleider (14/05/2024 - 11/05/2027)

MAEYAERT Philip - Broekstraat 20 3945 HAM, Administrateur independant externe, Dirigeant d'entreprise (10/05/2022 - 13/05/2025)

Reviseurs d' Entreprises SRL (B00025) Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem Representé par Dirk VLAMINCKX (A01978)

TVA			**C-ass 2.2**

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~**ont**~~ **/ n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. A. La tenue des comptes de la société **,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(*) Biffer ce qui ne convient pas.
(**) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	**-**		
B. Actifs incorporels (état n°1)	**21**	9.023.276	8.280.996
I. Frais d'établissement	211	0	8.280.996
II. Immobilisations incorporelles	212	9.023.276	0
1. Goodwill	212.1	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	9.023.276	0
3. Acomptes versés	212.3	0	0
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	**22**	2.330.752.927	2.227.408.402
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	6.686.646	8.151.821
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	0	172.808
2. Autres	221.2	6.686.646	7.979.013
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	488.122.412	493.887.749
Entreprises liées	222.1	482.672.412	485.737.578
1. Participations	222.11	210.389.594	209.392.563
2. Bons, obligations et créances	222.12	272.282.817	276.345.015
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	5.450.000	8.150.171
3. Participations	222.21	100.000	100.000
4. Bons, obligations et créances	222.22	5.350.000	8.050.171
III. Autres placements financiers	223	1.835.943.870	1.725.368.832

Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. Capitaux propres (état n°5)	**11**	105.422.459	107.887.632
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	0	0
1. Capital souscrit	111.1	0	0
2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
II. Primes d'émission	112	0	0
III. Plus-value de réévaluation	113	46.623.948	49.121.383
IV. Réserves	114	47.852.692	47.852.692
1. Réserve légale	114.1	570.000	570.000
2. Réserves indisponibles	114.2	22.162.669	22.162.669
a) pour actions propres	114.21	0	0
b) autres	114.22	22.162.669	22.162.669
3. Réserves immunisées	114.3	820.367	820.367
4. Réserves disponibles	114.4	24.299.656	24.299.656
V. Résultat reporté	115	10.945.819	10.913.557
1. Bénéfice reporté	115.1	10.945.819	10.913.557
2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
VI. -	-		
B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	**12**	60.000.000	60.000.000
Bbis. Fonds pour dotations futures	**13**	181.252.867	165.052.867

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Actions, parts et autres titres à à revenu variable (état n°1)	223.1	164.124.912	161.276.001
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	223.2	1.369.522.735	1.261.674.804
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	0	0
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	0	0
5. Autres prêts	223.5	302.296.223	302.418.028
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6	0	0
7. Autres	223.7	0	0
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	0	0
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	**23**	24.771.355	24.042.217
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	**24**	2.299.809	2.682.016
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	0	0
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0
III. Provision pour sinistres	243	2.299.809	2.682.016
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244	0	0
V. Autres provisions techniques	245	0	0
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0

Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
C. Provisions techniques (état n°7)	**14**	2.080.647.152	2.030.159.667
I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	141	0	0
II. Provision d'assurance 'vie'	142	2.054.938.741	2.004.161.544
III. Provision pour sinistres	143	18.147.483	17.555.768
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	144	7.459.485	8.338.280
V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	0	0
VI. Autres provisions techniques	146	101.442	104.075
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	**15**	24.771.355	24.042.217
E. Provisions pour autres risques et charges	**16**	0	0
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	0	0
II. Provisions pour impôts	162	0	0
III. Autres provisions (état n°6)	163	0	0
F. Dépôts reçus des réassureurs	17	2.682.016	2.682.016

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
E. Créances (états n°18 et 19)	**41**	62.346.828	69.336.342	**G. Dettes (états n°7 et 18)**	**42**	33.157.663	38.632.017
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	7.210.090	4.258.779	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	1.240.715	1.560.174
1. Preneurs d'assurance	411.1	5.343.257	2.414.594	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	475.036	85.593
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	1.737.461	1.773.015	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	129.372	71.170	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	663.060	737.350	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	54.473.679	64.340.213	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	0	0
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	31.441.912	36.986.251
				1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	1.556.891	1.176.261
F. Autres éléments d'actif	**25**	24.437.672	57.675.278	a) impôts	425.11	146.911	34.681
I. Actifs corporels	251	754	2.309	b) rémunérations et charges sociales	425.12	1.409.980	1.141.580
II. Valeurs disponibles	252	24.436.918	57.672.969	2. Autres	425.2	29.885.021	35.809.989
III. Actions propres	253	0	0				
IV. Autres	254	0	0				
G. Comptes de régularisation (état n°4)	***431/433***	38.022.282	41.451.791	**H. Comptes de régularisation (état n°8)**	***434/436***	3.720.635	2.420.625
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	25.612.311	28.993.618				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	12.409.971	12.458.173				
TOTAL	***21/43***	2.491.654.148	2.430.877.041	**TOTAL**	***11/43***	2.491.654.148	2.430.877.041

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	**710**	2.166.059	4.239.843
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	3.326.405	5.063.096
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(1.160.346)	(823.253)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	710.3	0	0
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	0	0
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	**711**	0	0
2bis. Produits des placements	**712**	260.165	282.648
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	245.535	268.050
aa) entreprises liées	712.11	245.535	268.050
1° participations	712.111	245.535	268.050
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	0	0
1° participations	712.121	0	0
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) Produits des autres placements	712.2	14.629	14.598
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	14.629	14.598
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	712.4	0	0
3. Autres produits techniques nets de réassurance	**714**	0	0
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	**610**	(1.460.611)	(1.560.583)
a) Montants payés nets	610.1	1.493.631	1.263.758
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	2.007.517	1.843.209
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(513.886)	(579.451)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	-33.020	296.825
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation + , réduction -)	610.21	-234.019	417.602
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	610.22	200.999	-120.777
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	**611**	0	0

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	**612**	**(0)**	**(0)**
7. Frais d'exploitation nets (-)	**613**	**(892.245)**	**(927.093)**
a) Frais d'acquisition	613.1	473.111	401.016
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	740.719	627.845
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	(321.585)	(101.768)
7bis. Charges des placements (-)	**614**	**(138.576)**	**(121.483)**
a) Charges de gestion des placements	614.1	138.576	121.483
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	614.3	0	0
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	**616**	**(75.719)**	**(71.100)**
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	**619**	0	0

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
10. Résultat du compte technique non vie			
Bénéfice (+)	*710 / 619*	0	1.842.232
Perte (-)	*619 / 710*	(140.927)	(0)

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes nettes de réassurance	**720**	182.484.277	189.918.784
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	183.456.082	190.664.154
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(971.805)	(745.370)
2. Produits des placements	**722**	106.422.516	101.746.616
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	20.053.828	15.056.808
aa) entreprises liées	722.11	20.042.959	13.960.080
1° participations	722.111	9.079.417	10.013.196
2° bons, obligations et créances	722.112	10.963.542	3.946.884
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	10.869	1.096.729
1° participations	722.121	0	0
2° bons, obligations et créances	722.122	10.869	1.096.729
b) Produits des autres placements	722.2	64.892.627	58.010.870
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	1.565.533	1.660.086
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	63.327.094	56.350.784
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	408.780	467.983
d) Plus-values sur réalisations	722.4	21.067.280	28.210.956
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	**723**	3.791.865	5.490.382

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4. Autres produits techniques nets de réassurance	**724**	1.348.884	1.557.617
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	**620**	(163.994.839)	(175.260.685)
a) Montants payés nets	620.1	162.987.897	177.497.284
aa) montants bruts	620.11	163.584.191	178.368.858
bb) part des réassureurs (-)	620.12	(596.294)	(871.574)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	1.006.942	-2.236.598
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	825.734	-1.872.183
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	181.209	-364.415
6. Variation des autres provisions techniques, nette de de réassurance (augmentation -, réduction +)	**621**	-51.766.176	-48.073.490
a) Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-51.235.489	-46.629.589
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance(augmentation - , réduction +)	621.11	-51.235.489	-46.629.589
bb) variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation +,réduction -)	621.12	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	-530.688	-1.443.901
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	**622**	(-878.794)	(-2.503.822)
8. Frais d'exploitation nets (-)	**623**	(37.891.055)	(31.120.197)
a) Frais d'acquisition	623.1	14.239.800	13.495.829
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	623.2	0	0
c) Frais d'administration	623.3	23.926.218	17.641.299
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	(274.963)	(16.931)
9. Charges des placements (-)	**624**	(19.122.653)	(36.145.782)
a) Charges de gestion des placements	624.1	2.999.222	3.791.344
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	12.926.373	20.565.204
c) Moins-values sur réalisations	624.3	3.197.057	11.789.234
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	**625**	(3.206.471)	(4.154.027)

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	**626**	(1.693.185)	(14.688.531)
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	**627**	(0)	(0)
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	**628**	-16.200.000	8.300.000
13. Résultat du compte technique vie			
Bénéfice (+)	***720 / 628***	1.051.956	74.509
Perte (-)	***628 / 720***	(0)	(0)

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
Bénéfice (+)	*(710 / 619)*	0	1.842.232
Perte (-)	*(619 / 710)*	(140.927)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)			
Bénéfice (+)	*(720 / 628)*	1.051.956	74.509
Perte (-)	*(628 / 720)*	(0)	(0)
3. Produits des placements	**730**	893.944	744.589
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	457.131	458.922
b) Produits des autres placements	730.2	13.988	66.955
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	13.988	66.955
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	730.4	422.824	218.712
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	**731**	0	0

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

	Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5.	**Charges des placements (-)**	**630**	(2.805.552)	(2.692.647)
	a) Charges de gestion des placements	630.1	2.547.645	2.532.433
	b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	0	0
	c) Moins-values sur réalisations	630.3	257.907	160.214
6.	**Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)**	**631**	(0)	(0)
7.	**Autres produits (état n° 13)**	**732**	1.827.816	5.993.462
8.	**Autres charges (état n° 13) (-)**	**632**	(506.120)	(391.426)
8bis.	**Résultat courant avant impôts**			
	Bénéfice (+)	*710 / 632*	321.117	5.570.718
	Perte (-)	*632 / 710*	(0)	(0)
9.	**-**	**-**		
10.	**-**	**-**		
11.	**Produits exceptionnels (état n° 14)**	**733**	0	0
12.	**Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)**	**633**	(268.769)	(0)
13.	**Résultat exceptionnel**			
	Bénéfice (+)	*733 / 633*	0	0
	Perte (-)	*633 / 733*	(268.769)	(0)

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
14. -	**-**		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	**634 / 734**	-10.554	1.075.724
15bis. Impôts différés (-/+)	**635 / 735**	0	0
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	*710 / 635*	41.793	6.646.443
Perte (-)	*635 / 710*	(0)	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	**736**	0	0
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	**636**	(0)	(0)
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	*710 / 636*	41.793	6.646.443
Perte (-)	*636 / 710*	(0)	(0)

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

	Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A.	**Bénéfice à affecter**	**710 / 637.1**	10.955.351	10.921.043
	Perte à affecter (-)	**637.1 / 710**	(0)	(0)
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	41.793	6.646.443
	Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	(0)	(0)
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	10.913.557	4.274.601
	Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	(0)	(0)
B.	**Prélèvements sur les capitaux propres**	**737.2 / 737.3**	0	0
	1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
	2. sur les réserves	737.3	0	0
C.	**Affectations aux capitaux propres (-)**	**637.2 / 637.3**	(0)	(0)
	1. au capital et aux primes d' émission	637.2	0	0
	2. à la réserve légale	637.31	0	0
	3. aux autres réserves	637.32	0	0
D.	**Résultat à reporter**			
	1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	(10.945.819)	(10.913.557)
	2. Perte à reporter	737.4	0	0
E.	**Intervention d' associés dans la perte**	**737.5**	0	0
F.	**Bénéfice à distribuer (-)**	**637.5 / 637.7**	(9.532)	(7.486)
	1. Rémunération du capital	637.5	0	0
	2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
	3. Autres allocataires	637.7	9.532	7.486

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS		Codes	Postes de l'actif concernés		
			B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
			1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.01	8.428.764	19.546.679	161.093.298
Mutations de l'exercice :					
. Acquisitions		8.01.021	2.022.659		7.270.989
. Nouveaux frais d'établissement engagés		8.01.022	0		
. Cessions et retraits	(-)	8.01.023	( )	(12.192.264)	(4.053.958)
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.024	0		
. Autres mutations	(+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice		8.01.03	10.451.423	7.354.415	164.310.329
b) PLUS-VALUES					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.04			49.121.383
Mutations de l'exercice :					
. Actées		8.01.051			
. Acquises de tiers		8.01.052			
. Annulées	(-)	8.01.053		( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice		8.01.06	0	0	49.121.383
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.07	147.768	11.394.859	
Mutations de l'exercice :					
. Actées		8.01.081	1.280.379		2.220.000
. Repris car excédentaires	(-)	8.01.082	( )	( )	( )
. Acquis de tiers		8.01.083			
. Annulés	(-)	8.01.084	( )	(10.727.089)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice		8.01.09	1.428.147	667.770	2.220.000
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.10			822.117
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice		8.01.12			822.117
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES					
Au terme de l'exercice précédent	(+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice	(+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE					
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)		8.01.16	9.023.276	6.686.646	210.389.594

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12**

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placemer

DENOMINATIONS		Codes	Postes de l'actif concernés		
			C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
			4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.01	276.345.015	200.000	8.057.921
Mutations de l'exercice :					
. Acquisitions		8.01.021	30.226.312		
. Nouveaux frais d'établissement engagés		8.01.022			
. Cessions et retraits	(-)	8.01.023	(31.288.510)	( )	(250.171)
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.024			
. Autres mutations	(+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice		8.01.03	275.282.817	200.000	7.807.750
b) PLUS-VALUES					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.04			
Mutations de l'exercice :					
. Actées		8.01.051			
. Acquises de tiers		8.01.052			
. Annulées	(-)	8.01.053		( )	
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice		8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.07			7.750
Mutations de l'exercice :					
. Actées		8.01.081	3.000.000		2.450.000
. Repris car excédentaires	(-)	8.01.082	( )	( )	( )
. Acquis de tiers		8.01.083			
. Annulés	(-)	8.01.084	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice		8.01.09	3.000.000	0	2.457.750
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)					
Au terme de l'exercice précédent		8.01.10		100.000	
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice		8.01.12		100.000	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES					
Au terme de l'exercice précédent	(+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice	(+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE					
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)		8.01.16	272.282.817	100.000	5.350.000

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12**

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placemer

DENOMINATIONS		Codes	Postes de l'actif concernés	
			C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
			7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent		8.01.01	177.323.687	1.326.307.706
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions		8.01.021	44.219.506	424.586.701
. Nouveaux frais d'établissement engagés		8.01.022		
. Cessions et retraits	(-)	8.01.023	(39.978.918)	(315.149.623)
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.024		
. Autres mutations	(+)(-)	8.01.025		
Au terme de l'exercice		8.01.03	181.564.274	1.435.744.784
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent		8.01.04		
Mutations de l'exercice :				
. Actées		8.01.051		
. Acquises de tiers		8.01.052		
. Annulées	(-)	8.01.053	( )	
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice		8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent		8.01.07	10.243.916	64.632.902
Mutations de l'exercice :				
. Actées		8.01.081	1.676.676	1.589.147
. Repris car excédentaires	(-)	8.01.082	( )	( )
. Acquis de tiers		8.01.083		
. Annulés	(-)	8.01.084	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8.01.085		
Au terme de l'exercice		8.01.09	11.920.592	66.222.049
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent		8.01.10	5.803.771	
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.11	-285.000	
Au terme de l'exercice		8.01.12	5.518.771	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent	(+)(-)	8.01.13		
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8.01.14		
Au terme de l'exercice	(+)(-)	8.01.15		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)		8.01.16	164.124.911	1.369.522.735

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
FEDERALE ASSURANCE - SOCIETE COOPERATIVE - Rue de l' Etuve 12 - 1000 BRUX	136.010,00	72,56		31-12-2023	EUR	116.662,00	180,00
AMINDIS S.A. - Rue de Bosquet 15 - 1348 LOUVAIN LA NEUVE - BE 0441.784.223			60,00	31-12-2023	EUR	4.030,00	507,00
Belle au bois dormant S.P.R.L., Rue de l'Etuve, 12 à 1000 BRUXELLES - BE 0717.613.126			100,00	31-12-2023	EUR	304,00	-23,00
FEDERALE INVEST S.A. - Rue Guimard 18 - 1040 BRUXELLES - BE 0832.372.143	33.840,00	59,90	40,10	30-09-2024	EUR	78.523,00	13.594,00
Fédérale Real Estate S.A., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0403.353.120			100,00	31-12-2023	EUR	41.939,00	-2.875,00
FEDERALE REIM SA - Rue de l' Etuve 12 - 1000 BRUXELLES - BE 0825.774.262	138.670,00	54,54	23,96	31-12-2023	EUR	247.225,00	12.958,00
FM PROPERTIES SA - Rue des Anglais 6A - 4430 ANS - BE 0647.517.560			50,00	31-12-2023	EUR	220,00	-18,00
FONCIERE CENTS - Avenue du Swing 12 - 4361 SANEN - LUXEMBOURG			100,00	31-12-2023	EUR	-1.558,00	-977,00
FRE Entzecklung Letzeburg, Avenue du Swing, 12 Ã 4361 Sanem - Luxembourg - B 229 476			100,00	31-12-2023	EUR	-176,00	-36,00
KAMPOOS SA - Avenue du Swing 12 - 4367 BELVAUX - LUXEMBOURG - B-139 947			100,00	31-12-2023	EUR	10.159,00	879,00
BDM N.V., Entrepotkaai 5, 2000 Antwerpen - BE 0754.482.925			100,00	31-12-2023	EUR	2.384,00	466,00
Optimco N.V., Sneeuwbeslaan 14, 2610 Wilrijk - BE 0862.475.005			99,98	30-09-2024	EUR	26.030,00	171,00
RIVER PARK SARL, Rue des Bains 23-25, L-1212 LUXEMBOURG - B 236.748	6.000,00	50,00	50,00	31-12-2023	EUR	-4.108,00	-93,00
Rosenstein S.A., Avenue du Swing 12, 4361 SANEM - Luxembourg - B 191 237			100,00	31-12-2023	EUR	-3.856,00	-2.298,00
SART-TILMAN PROPERTIES SA - Boulevard d' Avroy 19 - 4000 LIEGE - BE 0757.717.874			33,33	31/12/2023	EUR	71,00	1.208,00
Scheutbosch S.P.R.L., Rue de l' Etuve, 12 Ã 1000 BRUXELLES - BE 0717.666.673			99,00	31-12-2023	EUR	486,00	-22,00
Trilogis Park S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0872.637.437			50,00	31/12/2023	EUR	3.540,00	962,00
Fédérale Management S.A., Boulevard F.W. Raiffeisen 15, L-2411 Luxembourg - B 76 55	5.000,00	100,00		30/06/2024	EUR	614,00	472,00

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Foncière du Pré-Aily S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0542.904.347	200,00	33,33		31/12/2023	EUR	1.640,00	212,00
SDAN SASC, Rue du Faubourg Saint-Honoré 91, 75008 Paris - France - 825 199 215	1.500,00	50,00		31/12/2023	EUR	3.494,00	494,00
Picturae One S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0785.532.328			33,33	31/12/2023	EUR	20,00	-22,00
Via T Albert S.A., Boerenkrijgstraat 133, 2800 MECHELEN - B 0680 406 993	10.000,00	100,00		31/12/2023	EUR	314,00	76,00
Via T Albert 2 S.A., Boerenkrijgstraat 133, 2800 MECHELEN - B0725 690 751	10.000,00	100,00		31/12/2023	EUR	-248,00	-379,00
VB Finco S.A.R.L., Avenue du Swing 12, L-4367 Belvaux Luxembourg - B 236 112	10.200,00	85,00	15,00	31/12/2023	EUR	-5.527,00	-1.459,00
Hessenplein S.A., Vrijheid 147, 2320 HOOGSTRATEN - BE 0769 346 095	100,00	100,00		31/12/2023	EUR	-941,00	-38,00
Clos Molière S.R.L., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 1005 061 639			100,00		EUR		
ACM Luxembourg S.A R.L, Laang Roepper 1, 7475 SCHOOS - Luxembourg - B 263.624			33,33	31/12/2023	EUR	1.029,00	4,00
Brooklyn by Eaglestone S.A.R.L., Rue Goethe 40, L-1670 Luxembourg - B 240.747			38,92	31/12/2023	EUR	9.314,00	-388,00
Magritte Immo S.A., Rue des Anglais 6A, 4430 ANS - B 1002 173 712			33,33		EUR		
Beta GroupCo S.A., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0403.274.332			100,00	31/12/2023	EUR	31.958,00	1.454,00

(*) suivant la codification officielle.

N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif	Codes	Montants
C. Placements	8.03	2.405.135.160
I. Terrains et constructions	8.03.221	
II. Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	725.479.670
- Entreprises liées	8.03.222.1	719.497.094
1. Participations	8.03.222.11	476.233.627
2. Bons, obligations et créances	8.03.222.12	243.263.467
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	5.982.577
3. Participations	8.03.222.21	615.832
4. Bons, obligations et créances	8.03.222.22	5.366.745
III. Autres placements financiers	8.03.223	1.679.655.489
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	174.547.950
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	1.228.349.993
3. Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	
4. Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	
5. Autres prêts	8.03.223.5	276.757.546
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	
7. Autres	8.03.223.7	
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

Valeur comptable nette	Juste valeur

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

	Valeur comptable nette	Juste valeur
C.II.1.221.23 C. LOCATION FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES	6.686.646	7.354.415
C.II.1.222.12.1. PARTICIPATIONS	210.389.594	476.233.627
C.II.1.222.12.2. BONS, OBLIGATIONS ET CREANCES	272.282.817	243.263.467
C.II.1.222.21.3. PARTICIPATIONS	100.000	615.832
C.II.1.222.22.4. BONS, OBLIGATIONS ET CREANCES	5.350.000	5.366.745
C.III.1.223.11. A) ACTIONS OU PARTS AUTRES QUE SUB B) et C)	115.390.756	121.103.148
C.III.1.223.13. C) PARTS DANS DES FONDS DE PLACEMENT	48.734.156	53.444.802
C.III.2.223.21. A) TITRES DE PLACEMENT A REVENU FIXE	1.369.522.735	1.228.349.993
C.III.5.223.52. B) AUTRES PRETS GARANTIS	220.633.601	201.413.763
C.III.5.223.53. C) PRETS NON GARANTIS	60.990.044	54.671.204

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

C.II.2. Voir Annexe 20

C.II.4. Voir Annexe 20

C.III.1. Voir Annexe 20

C.III.2. Voir Annexe 20

C.III.5. Voir Annexe 20

C.II.1. Voir Annexe 20

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2024-12-31 00346 EUR

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.

Ventilation du poste G.III de l' actif si celui-ci représente un montant important.

	Montant
Defferd costs payés en avance	6.189.201
Comptes de régularisation	6.220.528

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 5. Etat du capital

	Codes	Montants	Nombres d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8.05.111.101		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :	8.05.111.103		
- Au terme de l'exercice	8.05.111.102		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2.Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés	8.05.1.20		
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées			
Nominatives	8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Dématérialisées	8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

	Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)			
Actionnaires redevables de libération	8.05.3	0	0
TOTAL	8.05.2		

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 5. Etat du capital (suite).

	Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par			
- l'entreprise elle-même	8.05.3.1		
- ses filiales	8.05.3.2		
D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
.Montant des emprunts convertibles en cours	8.05.4.1		
.Montant du capital à souscrire	8.05.4.2		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.3		
2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
.Nombre de droits de souscription en circulation	8.05.4.4		
.Montant du capital à souscrire.	8.05.4.5		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.6		
3.Suite au paiement de dividendes en actions			
.Montant du capital à souscrire.	8.05.4.7		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.8		

N° 5. Etat du capital (suite)

	Codes	Montant
E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8.05.5	

	Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	8.05.6		
dont : - détenues par la société elle-même	8.05.6.1		
- détenues par les filiales	8.05.6.2		

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux
articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte
des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007
relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du
21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

	Montants
Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.	

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a)Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	60.000.000
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	60.000.000
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	60.000.000

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
TOTAL	8.07.2.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif)		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	146.911
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif)		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	1.409.980

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

	Montants
Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.	
Produits à reporter	276.208
Charges à imputer	628.171
Autres	2.816.256

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 10. Informations concernant les comptes techniques.

I. Assurances non-vie

Libellé	Codes	Total	AFFAIRES DIRECTES				AFFAIRES DIRECTES					AFFAIRES DIRECTES		AFFAIRES ACCEPTEES
			Total	Accidents et Maladie (branches 1 et 2)	Automobile Responsabilité Civile (branche 10)	Automobile Autres branches (branches 3 et 7)	Marine Aviation Transport (branches 4, 5, 6,7,11 et 12)	Incendie et autres dommages aux biens (branches 8 et 9)	Responsabilité civile générale (branche 13)	Crédit et Caution (branches 14 et 15)	Pertes pécuniaire diverses (branche 16)	Protection juridique (branche 17)	Assistance (branche 18)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1)Primes brutes	8.10.01.710.1	3.326.405	3.326.405	3.326.405										
2)Primes brutes acquises	8.10.02	3.326.405	3.326.405	3.326.405										
3)Charges des sinistres brutes	8.10.03	1.773.498	1.773.498	1.773.498										
4)Frais d'exploitation bruts	8.10.04	1.213.830	1.213.830	1.213.830										
5)Solde de réassurance	8.10.05	-571.170	-571.170	-571.170										
6)Commissions (art. 37)	8.10.06													

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A.Affaires directes		
1)Primes brutes :	8.10.07.720.1	183.456.082
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	102.484.498
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	80.971.585
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	50.993.998
2. Primes uniques :	8.10.11	132.462.084
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	64.009.811
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	117.484.947
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	1.961.324
2) Solde de réassurance	8.10.15	-347.082
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	2.724.622
B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	

III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	186.782.487
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	
- dans les autres pays :	8.10.20	

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N°11. [Etat relatif au personnel employé.

CATEGORIES	Codes	Exercice clôturé			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	4	5	6
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	88	87,5	117.397	89	84,0	122.187
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2						
TOTAL	8.11.3	88	87,5	117.397	**89**	**84,0**	**122.187**

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.]

[Ainsi modifié par l'article 10, § 1er de l'arrêté royal du 4 août 1996.]

N° 11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

		Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a)	leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	88	89
b)	l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	79,4	80,5
	- personnel de direction	8.11.11.1	6	6
	- employés	8.11.11.2	73	74
	- ouvriers	8.11.11.3	0	0
	- autres	8.11.11.4	0	0
c)	le nombre d'heures prestées	8.11.12	117.397	122.187

B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

		Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a)	leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20		
b)	l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21		
c)	le nombre d'heures prestées	8.11.22		

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 12.Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	10.416.394
1. a)Rémunérations	8.12.111	6.694.626
b)Pensions	8.12.112	
c)Autres avantages sociaux directs	8.12.113	171.605
2.Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	1.770.535
3.Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	1.934.740
4.Autres dépenses de personnel	8.12.14	-155.111
5.Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	0
a)Dotations (+)	8.12.15.1	
b)Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	( )
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	
II. Biens et services divers*	8.12.2	30.517.701
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	1.281.934
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	0
1.Dotations (+)	8.12.41	
2.Utilisations et reprises (-)	8.12.42	( )
V.Autres charges courantes*	8.12.5	624.117
1.Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	155.335
a)Précompte immobilier	8.12.511	
b)Autres	8.12.512	155.335
2.Contributions aux organismes publics*	8.12.52	454.263
3.Charges théoriques*	8.12.53	
4.Autres	8.12.54	14.520
VI.Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(3.676.693)
1.Frais d'administration récupérés	8.12.61	3.676.693
a)Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	258.500
b)Autres*	8.12.612	3.418.193
2.Autres produits courants	8.12.62	
TOTAL	8.12.7	39.163.454

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.	
Intérêts intersociétés FA reçus	1.493.061
Reprises réduction de valeur	14.017
Autres	108.730
Intérêts bancaires comptes à vue	193.557
B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.	
Intérêts prêt subordonné	230.000
Intérêts intersociétés FA payés	200.018
Taxe comptes-titres	37.601
Dépenses diverses	22.793

N°14. Résultats exceptionnels

	Montants
A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.	
B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.	

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 15. Impôts sur le résultat

		Codes	Montants
A.	DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':	8.15.1.634	10.554
	1.Impôts sur le résultat de l'exercice :	8.15.1.634.1	6.000
	a. Versements anticipés et précomptes remboursables	8.15.1.634.11	4.145.455
	b. Autres éléments imputables	8.15.1.634.12	
	c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)	8.15.1.634.13	**(** 4.139.455 **)**
	d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)	8.15.1.634.14	
	2.Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	8.15.1.634.2	4.554
	a) Suppléments d'impôts dus ou versés :	8.15.1.634.21	4.554
	b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)	8.15.1.634.22	

N° 15. Impôts sur le résultat

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Montants
Réserves à détaxer: plus-values actions	-12.211.131
Fonds pour dotations futures	16.200.000
Dépenses non admises	10.394.083
Revenus définitivement taxés	-10.549.546

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

	Codes	Montants
D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	8.15.4.1	0
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	8.15.4.11	
2. Latences passives	8.15.4.2	0

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	Codes	Montants de l' exercice	Montants de l' exercice précédent
A. Taxes :			
1.Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	8.16.11	6.439.589	6.459.429
2.Autres taxes à charge de l'entreprise	8.16.12	1.815.450	1.718.749
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1.Précompte professionnel	8.16.21	9.800.458	9.342.799
2.Précompte mobilier (sur dividendes)	8.16.22	0	0

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	
b) de tiers :	8.17.021	74.232.694
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	
b) autres :	8.17.031	69.206
E. Marchés à terme* :		
a)opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b)opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c)opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d)opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e)opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f)opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g)autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	26.540.066
h)autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	2.884.790
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.	8.17.06	
Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.	8.17.06B	
H. Autres (à spécifier) :	8.17.07	0

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	482.672.412	485.737.578	5.450.000	8.150.171
1 + 3 Participations	8.18.222.01	210.389.594	209.392.563	100.000	100.000
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	272.282.817	276.345.015	5.350.000	8.050.171
- subordonnés	8.18.222.021	272.282.817	276.345.015		
- autres	8.18.222.022	0	0	5.350.000	8.050.171
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232				
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02				
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	24.544.138	44.421.500		
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				
III. Autres créances	8.18.413	24.544.138	44.421.500		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- B. Passifs subordonnés	8.18.12	55.000.000	55.000.000		
- G. Dettes	8.18.42				
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421				
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425				

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (suite et fin)

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	877.838	264.230
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53	730.647	744.207
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54	9.079.417	10.477.979

N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

N° 19. Relations financières avec :

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

	Codes	Montants
1.Créances sur les personnes précitées	8.19.1	
2.Garanties constituées en leur faveur	8.19.2	
3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	8.19.3	
4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,		
- aux administrateurs et gérants	8.19.41	162.221
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	8.19.42	

- Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.

	Codes	Montants
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	8.19.5	282.304
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)	8.19.6	0
- Autres missions d'attestation	8.19.61	
- Missions de conseils fiscaux	8.19.62	
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	8.19.63	0
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	8.19.7	
- Autres missions d'attestation	8.19.71	
- Missions de conseils fiscaux	8.19.72	
- Autres missions extérieures à la mission révisorale	8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa;
24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et
4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa;
34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1.Constitution et ajustements d'amortissements

2.Réductions de valeurs

3.Provisions pour risques et charges

4.Provisions techniques

5.Réévaluations

6.Autres

REGLES D'EVALUATION Les règles d'évaluation décrites ci-dessous sont celles appliquées pour l'ensemble des compagnies d'assurance du Groupe Fédérale Assurance, à savoir : La mutuelle Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune. A C T I F IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique B) Les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps et de montant supérieur à 1.000 euros (et 300.000 euros comme seuil pour les développements informatiques) sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par immobilisations incorporelles il y a lieu d'entendre les ressources de nature incorporelle (telles que frais de développement, concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, goodwill, acomptes versés) destinées à être affectées durablement à l'activité de l'entreprise et susceptibles de générer des futurs avantages économiques pour l'entreprise. Les immobilisations incorporelles autres que celles achetées à des tiers doivent être inscrites à l'actif à leur coût de revient. Les charges de développements

informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir d'un seuil de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats. Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros. A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées : - Prestations internes et externes : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue de l'application fournie (avec un maximum de10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans - Licences et softwares : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans. ? - Par licences et softwares, on entend : - Licences software achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ; - Licences software utilisées dans le cadre de services à la clientèle ; - Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet. - Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans. - Goodwill : Amortissement en fonction de sa durée d'utilisation avec un minimum de 5 ans et un maximum de 10 ans. PLACEMENTS (rubrique C.) Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.) - Les immeubles sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. - Ce prix (hors terrain) est amorti au prorata du nombre de jours, selon la méthode linéaire, au taux de 3 % l'an, ou sur la durée prévue de l'utilisation du bien. Les amortissements du coût de la construction sont pratiqués à partir de l'année de leur réception provisoire. - Les frais accessoires sont amortis de la même manière que le montant en principal. - En cas de plus-value de réévaluation, celle-ci fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restante d'amortissement de l'immeuble. - Pour les immeubles de placement, si la valeur de marché est comprise entre 70 et 100% de la valeur nette comptable, la décision d'impairment appartient au comité d'investissement immobilier, qui tranchera sur base d'une analyse documentée. Si la valeur de marché est inférieure à 70% de la valeur nette comptable et si cette moins-value latente est durable, un impairment, correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sera pris en charge, acté dans le compte de résultats. - Les biens immobiliers acquis en vue d'une construction à ériger ou d'une reconstruction sont comptabilisés à leur prix d'achat et ne font l'objet d'aucun amortissement. - Nue-propriété : La nue-propriété est inscrite à sa valeur d'acquisition en vertu du principe general de l'inscription des actifs à leur valeur d'acquisition, conformément à l'Avis CNC n° 162-2. Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Ces immobilisations font, le cas échéant, l'objet de réduction de valeur lorsque le conseil d'administration estime qu'une dépréciation présente un caractère durable. Sur proposition du conseil

d'administration, ces placements peuvent être réévalués lorsque la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable. Autres placements financiers (sous-rubrique C.III.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, frais supplémentaires exclus. Conformément à l'article 33 de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994, les actions et les obligations sont inventoriées de manière individuelle. Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1) Pour les titres à revenu variable, une réduction de valeur est actée en fin d'exercice si la valeur du titre fait apparaître une dépréciation durable par rapport à son prix d'inventaire. Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2) - Lorsque la valeur d'acquisition du titre à revenu fixe diffère de sa valeur de remboursement, cette différence est prise en résultat prorata temporis de la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. - Une réduction de valeur est éventuellement actée en fin d'exercice si la valeur du titre par rapport à son prix d'inventaire fait apparaître une dépréciation durable. Conformément à l'Arrêté Royal du 9 octobre 2014, les critères pris en compte pour déterminer si une dépréciation est durable ou non tiennent compte de l'ensemble des risques attendus. A chaque clôture comptable, une évaluation prospective des risques de non-respect de ses engagements par le débiteur du titre ou de la créance est effectuée et ce, en fonction de leurs probabilités de survenance. Les critères utilisés pour l'application de cette disposition et d'acter une réduction de valeur sont : o la hauteur de la dépréciation par rapport à son prix d'inventaire (en %); o la durée observée de la dépréciation; o l'information qualitative sur le titre en possession qui indique par exemple l'existence des difficultés financières, une restructuration, un défaut de paiement des intérêts ou du principal, une dégradation significative de notation ou une augmentation importante du spread. Prêts et crédits hypothécaires (C.III.4) Ces sommes correspondent aux montants des prêts accordés sous déduction des remboursements effectués. Lorsque le remboursement à l'échéance des prêts est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée. Autres prêts (C.III.5) Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction des remboursements effectués. Lorsque leur remboursement à l'échéance est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée. Dépôts auprès des établissements de crédit (C.III.6) Ces sommes sont reprises à leur valeur nominale. Autres règles particulières Produits dérivés Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values ne sont pas comptabilisées. Les résultats sur produits dérivés à des fins de couverture se neutralisent avec les variations de valeur des éléments couverts. Eléments d'actifs libellés en devises Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours comptant à la date de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments

monétaires est pris en charge au compte de résultats; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS LIEES A UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITES «VIE» ET DONT LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTE PAR L'ENTREPRISE (rubrique D.) Ces placements sont portés à l'actif à leur valeur actuelle (valeur de marché). PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique D.bis) Les provisions sont évaluées conformément aux traités de réassurance. CREANCES (rubrique E.) Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. AUTRES ELEMENTS D'ACTIF (rubrique F.) Actifs corporels (sous-rubrique F.I.) Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. Le mobilier de bureau et le matériel dont la valeur d'acquisition est inférieure à 1.000,00 EUR sont pris directement en charge. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire de la manière suivante : - mobilier et matériel de bureau : 10% ou la durée d'utilisation prévue; - matériel roulant : 20%; - installations, machines et équipements électroniques : 20% ou la durée d'utilisation prévue. Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.) Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique G.) Intérêts et loyers acquis et non échus (sous-rubrique G.I.) Les coupons et intérêts acquis et non échus sont évalués échéance par échéance avant déduction du précompte mobilier. Autres comptes de régularisation (sous-rubrique G.III.) Soit les revenus acquis et les charges à reporter imputables à un exercice ultérieur. ? P A S S I F INTERETS DES TIERS (rubrique A.bis) Les intérêts minoritaires ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de Fédérale Assurance, Société Coopérative. FONDS POUR DOTATIONS FUTURES (rubrique B.bis) Sont portés sous ce poste, les fonds dont la répartition aux assurés n'a pas encore été déterminée au moment de la clôture de l'exercice. Ceci ne concerne que l'assurance Vie. PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique C.) Constituées avec prudence, sincérité et bonne foi afin de couvrir tous les risques et charges prévus et en conformité avec les règles prescrites par les organismes de contrôle. Provisions pour primes non acquises (sous-rubrique C.I.) - Pour les polices (autres que «Tous Risques» et «Assurance Contrôle») dont l'échéance annuelle n'est pas le 1er janvier, la méthode prorata temporis est utilisée. - La provision pour primes non acquises «Tous Risques» et «Assurance Contrôle» est calculée en fonction de la durée des garanties assurées. Provisions d'assurance «Vie» (sous-rubrique C. II.) - Calculées conformément à la réglementation en vigueur - Les provisions pour les assurances vie de la branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs ou de type capitalisation ainsi que celles de la branche 26 sont calculées selon les formules actuarielles s'appuyant sur les bases techniques des contrats. - Les provisions pour les assurances vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités de compte par le cours d'une unité du fonds en question.

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif. - Assurance Maladie Invalidité (Collective). Constitution d'une réserve de prime correspondant au prorata de prime non consommée égal à 41,25 % de la prime (c.à.d. 50 % - la commission). - Assurance Complémentaire contre le Risque d'Invalidité (Individuelle). Constitution d'une réserve de vieillissement et de lissage qui est alimentée chaque année par 90 % de la prime afférente à la quote-part de Fédérale Assurance (réassurance déduite). La réserve totale est limitée à 10 fois la prime. - De la réserve est déduite la quote-part de sinistres à charge de Fédérale Assurance, à savoir : - les sinistres payés ; - les variations de réserves des sinistres consolidés. ? - Provision de longévité. La réserve de longévité concerne les produits de rentes (Collective & Individuelle) et les combinaisons CDACA et CDSCA (Individuelle). Elle est constituée par la différence entre les provisions calculées selon les formules actuarielles s'appuyant sur les bases techniques des contrats et ces mêmes provisions recalculées avec des assurés rajeunis de 5 ans. Provisions pour sinistres (sous-rubrique C.III.) Calculées conformément à la réglementation en vigueur. Constituées des provisions évaluées dossier par dossier concernant les sinistres survenus avant et non encore terminés à la date de clôture de l'exercice comptable, des provisions pour indemnités supplémentaires relatives au coût du renouvellement et de l'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie, des provisions IBN(E)R, des provisions pour frais de gestion futurs, des provisions pour égalisation, et des provisions complémentaires dites "clignotants" prévues par l'art. 11 de l'A.R. du 16 janvier 2002 (M.B. du 14 février 2002). Provisions pour risques en cours Pour la Caisse Commune : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats, comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. Le calcul de l'ensemble estimé de la charge des sinistres prend en compte un facteur d'actualisation conforme aux dispositions de l'article 34 sexies de l'AR du 17 novembre 1994. Cette actualisation de l'ensemble estimé de la charge des sinistres s'applique sur les produits accident de travail en appliquant le facteur d'actualisation sur les flux déterminé par la cadence de paiements de sinistres. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation n'est pas supérieure à une estimation prudente du taux de rendement des actifs placés en représentation des provisions pour sinistres pendant le délai nécessaire au paiement de ces sinistres. En outre, il n'est pas supérieur au plus faible des deux taux suivants : - celui du rendement desdits actifs sur les cinq dernières années; - celui du rendement desdits actifs dans l'année précédant l'établissement du bilan. Pour la Société Coopérative : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats,

comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. L'évaluation est faite sur l'ensemble des branches d'assurance non-vie qui font partie des produits commercialisés. En cas des risques particuliers la société évalue les risques et les évolutions attendues dans les différentes branches d'assurance non-vie et détermine la nécessité de comptabiliser une provision additionnelle pour risques en cours. ? Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (sous-rubrique C.IV.) Pour la Société Coopérative : Se rapportent aux ristournes restant à liquider des exercices antérieurs et des ristournes de l'exercice en cours. Pour la Mutuelle Vie : Se rapportent aux participations bénéficiaires accordées au cours de l'exercice et le solde des exercices antérieurs non-encore affectés aux contrats. Provision pour égalisation et catastrophes (sous-rubrique C.V.) Pour la Caisse Commune : La société se réserve le droit de constituer des provisions afin de faire face à une détérioration des résultats consécutive aux modifications démographiques, à la chute des taux d'intérêt, à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres. Pour la Société Coopérative : Outre la constitution de la provision obligatoire prévue par la Communication D 151 de l'Office de Contrôle des Assurances (CBFA), la société se réserve le droit de constituer des provisions techniques d'égalisation complémentaires. Ces provisions sont alimentées par prélèvement sur les résultats techniques après octroi des ristournes. Autres provisions techniques (sous-rubrique C.VI.) Pour la Caisse Commune : - Réserve d'indexation (article 20ter de l'A.R. du 21 décembre 1971). Pour la Société Coopérative : - Provision de vieillissement pour les branches maladie et revenu garanti. Pour la Mutuelle Vie : - Le fonds de réserve est la réserve prévue par le législateur (cf. Arrêté Royal 1969). Il est alimenté par une partie du solde bénéficiaire du compte de résultat de l'année. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (rubrique E.) A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir les risques de pertes et de charges probables dont le montant ne peut qu'être estimé. DEPOTS RECUS DES REASSUREURS (rubrique F.) Ces dépôts, repris à leur valeur nominale, correspondent à la couverture de la part des réassureurs dans les provisions techniques telle qu'elle est stipulée dans les traités de réassurance. ? DETTES (rubrique G.) Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique H.) Charges à imputer et revenus imputables à un exercice ultérieur. ? COMPTE DE RESULTATS Les frais d'administration généraux de la société comprenant les frais de personnel, les biens et services et les amortissements sont répartis en fonction de clés basées sur l'activité du personnel, entre : - les frais de gestion liés à l'acquisition; - les frais internes de gestion des sinistres; - les frais de gestion des placements; - les frais d'administration.

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions
2.Terrains et constructions
3.Autres

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

0

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A.Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

  * l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger;

oui/non (*): Non

  * l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) : Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

---

* Biffer ce qui ne convient pas.

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**) :

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**) :

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/94

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

  2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19,4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;

  33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

  pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

  et

  pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise,lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

A/ Mutuelle Vie **B/** **C/** **0408183324** **2024-12-31** **00346** **EUR**

Nr 25. Prêts-citoyens thématiques (entreprises d'assurance).

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.001		
2. Affectation des fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.002		
2.a. Projets éligibles (art. 9 de la loi)	8.25.002.001		
2.b. Autres placements	8.25.002.002		